



GESTION DE CRISE COVID-19

Lettre d'information du Maire / édition n°6 / Jeudi 30 avril

Chère Gonfrevillaise, Cher Gonfrevillais,

S'exprimant devant l'Assemblée nationale mardi, le 1er Ministre a confirmé la sortie progressive du confinement à partir du lundi 11 mai, sauf si d'ici là la situation sanitaire devait de nouveau se dégrader.

Cette nouvelle étape dans la gestion de la crise du Covid-19 va se concrétiser, jusqu'au début du mois de juin, par la fin des autorisations dérogatoires de déplacements pour les trajets dans la limite de 100 kilomètres, la réouverture progressive des crèches, écoles maternelles, élémentaires et des collèges, des commerces à l'exception des bars et restaurants, ou encore par la montée en puissance des transports en commun, avec partout, la mise en place de protocoles stricts permettant le respect des mesures sanitaires et des gestes barrières.

La fermeture de tous les équipements collectifs (salles des fêtes, salles de spectacle, gymnases...), comme l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes demeurent, au moins jusque début juin.

Quant au port du masque, il sera conseillé dans l'espace public. Mais obligatoire dans les transports en commun, dans les collèges et pour certaines professions.

J'accueille pour ma part avec la plus grande prudence ces décisions gouvernementales qui s'écartent des recommandations formulées par le Conseil scientifique, et je souhaite favoriser au maximum la protection des Gonfrevillais en limitant au maximum les risques de propagation de ce virus.

Raisons qui conduisent la Municipalité à vous conseiller de rester autant que possible à domicile, d'éviter de vous déplacer et de respecter en toute circonstance les mesures sanitaires.

Dès que possible en fonction de la date de livraison attendue de notre commande, nous procéderons à une distribution gratuite de masques auprès de tous les foyers Gonfrevillais, selon des modalités techniques que nous sommes en train de déterminer et que nous vous communiquerons la semaine prochaine.

En concertation avec les directrices et directeurs de nos écoles, et les délégués des parents d'élèves, nous procéderons **progressivement, à partir du mardi 12 mai**, à l'accueil d'une partie des élèves de nos écoles maternelles et élémentaires **pour les parents qui ne peuvent pas maintenir la scolarité de leur enfant depuis leur domicile**, et selon une organisation qui sera présentée mardi 5 mai par l'Education Nationale en charge de limiter la présence à 15 élèves maximum par classe (j'aurais également à cette date des précisions concernant le collège).

Pour ces élèves, les transports scolaires et l'accueil péri-scolaire seront rétablis. La restauration scolaire également, mais de façon adaptée selon les sites, et avec un taux d'encadrement de 2 adultes par groupe de 10 enfants, comme nous le faisons aujourd'hui pour les enfants des personnels soignants. Ce même dispositif sera déployé pour le centre de loisirs du mercredi organisé sur chaque école de quartier.

Les équipes en charge de l'entretien et de l'hygiène des locaux seront renforcées.

Toutes ces dispositions permettront de garantir un cadre sécurisé pour les enfants et les personnels présents. Mais il est évident que plus le nombre d'enfants accueillis sera réduit, plus cette organisation sera facilitée. Et, en tout état de cause, au moindre problème constaté, je procéderai immédiatement à la fermeture de l'établissement.

Nous travaillons depuis plusieurs jours sur cette sortie progressive du confinement, en fonction des informations partielles et quelquefois contradictoires que nous recevons du gouvernement. Et si j'ai décidé de procéder à la réouverture de nos écoles, c'est parce que je mesure que certains d'entre vous n'ont pas le choix que de retourner physiquement sur leur lieu de travail. Depuis la fin mars, nous y accueillons déjà les enfants des personnels prioritairement mobilisés dans la gestion de crise, personnels soignants notamment.

Pour les autres élèves qui poursuivront leur scolarité à domicile, les services municipaux et la Réserve communale de sécurité civile (qui comprend des délégués des parents d'élèves) se mettront à disposition des enseignants afin d'apporter leur concours aux liens nécessaires entre l'école et le domicile.

Les autres services municipaux seront maintenus fermés au public jusqu'au moins début juin. Les agents resteront néanmoins disponibles par téléphone et sur rendez-vous.

Ils continueront également de s'adapter pour vous proposer des services à distance, comme c'est le cas depuis le mois de mars avec, par exemple, les initiatives prises par le secteur culturel ou les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Je sais et j'ai conscience que nous sommes impatients de connaître la fin de cette grave crise pour reprendre le cours normal de nos vies. Je sais aussi que ce confinement de deux mois pèse fortement sur de nombreux foyers.

Mais il serait illusoire, et pour tout dire dangereux, de considérer que cette crise est derrière nous. Au contraire, elle appelle une prudence, une vigilance, des efforts renforcés au moment où nous allons retrouver un peu plus de notre liberté de mouvement.

Quels que soient les enjeux économiques, et je ne suis pas de ceux qui les sous-estiment, quels que soient nos désirs légitimes de nous retrouver, rien ne doit être concédé à la priorité absolue donnée à la santé.

D'autant plus que la généralisation des dépistages annoncée également à partir du 11 mai (j'ai fait part au Préfet de la disponibilité de notre commune pour accueillir un centre de dépistage) entrainera de nouveaux confinements pour les personnes porteuses du virus et celles qui les ont côtoyées.

Cette crise inédite est complexe à résoudre et sans porter de jugement sur son action, force est de constater que le gouvernement a beaucoup tergiversé. Je souhaite que notre collectivité, votre collectivité, demeure quant à elle constante dans ses décisions et ses actions guidées par la prudence. Et constante dans sa capacité à créer les conditions d'un strict respect des mesures barrières nécessaires pour assurer la protection de tous, des usagers du service public et de ceux qui le mettent en œuvre.

Avec votre participation active dans le respect des consignes, avec votre compréhension et la solidarité indispensable qui se développe au quotidien, nous saurons la surmonter.

Respectueusement,

Le Maire,
Alban Bruneau

Nous limitons l'ouverture de nos services au strict nécessaire (administration générale, Etat-civil, Centre communal d'action sociale CCAS, propreté, sécurité, communication/information).

Pour toute question, un numéro unique est à votre disposition : **02.35.13.18.00**
Contactez le avant d'être convié à vous rendre en mairie.

Concernant votre santé et celle de vos proches, il est important de vous conformer aux directives sanitaires.
Pour toute question, **vous pouvez contacter le : 0.800.130.000**